

SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE À SUIVRE

- Rencontre entre le demandeur et l'architecte conseil
- Réalisation d'une fiche préconisation par l'architecte conseil

- Établissement de devis par les entreprises choisies par les propriétaires sur la base de la fiche préconisation.

- Constitution et dépôt du dossier de demande de subvention et d'autorisation d'urbanisme en mairie

- Instruction du dossier par la commission d'attribution :
- Si avis favorable :
courrier d'attribution de la subvention
+ autorisation de démarrage des travaux
- Si avis favorable sous réserve :
demande compléments ou modifications
- Si avis défavorable :
procédure stoppée

- Affichage sur la façade du panneau d'autorisation d'occupation du sol
- Demande d'occupation du domaine public à effectuer en Mairie au moins 2 mois avant le début des travaux

- Achèvement des travaux
- Envoi des factures originales acquittées et de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux à la Mairie

- Visites de contrôle des travaux et délivrance des certificats de conformité pour le versement de la subvention

- Paiement de la subvention au demandeur

Un architecte a été chargé par la Ville d'une mission d'accompagnement des propriétaires et de suivi des dossiers de subventionnement. Des permanences sont organisées tous les derniers mardis du mois sur rendez-vous à la mairie annexe. L'architecte viendra sur place gratuitement en votre présence et rédigera une fiche de préconisations qui servira de base aux devis des artisans. Il vous aidera ensuite à compléter le dossier de demande de subvention et assurera le contrôle du chantier et la validation des travaux.

Accueil physique et téléphonique tous les matins de 08^h30 à 12^h

A 4x8 grid of 32 color swatches. The colors are arranged in a gradient, ranging from light beige and cream on the left to dark brown and chocolate on the right. The shades include various tones of tan, taupe, and earthy browns.

A 4x6 grid of 24 color swatches. The colors are arranged in four rows and six columns. The first row contains light blue, teal, grey-blue, dark blue, light grey, and dark grey. The second row contains tan, brown, reddish-brown, bright red, dark red, and maroon. The third row contains yellow, light green, medium green, dark green, forest green, and teal. The fourth row contains grey, light pink, brown, dark grey, dark blue, and dark red.

Zone I : les abords de la place Talhades - Avril 2019 à Mars 2020

-  Zone 1 : les abords de la place Tallades - Avril 2019 à Mars 2021
-  Zone 2 : les abords de l'avenue Jean Jaurès - Avril 2021 à Mars 2023
-  Zone 3 : l'avenue Frédéric Mistral et l'arrière des immeubles donnant sur le projet des infidèles - Avril 2023 à Mars 2025

Périmètre de protection
des monuments historiques

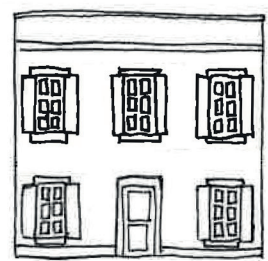


LES FAÇADES

Il est rappelé que tout travaux tendant à modifier un élément extérieur de la façade (création d'une ouverture en façade, ravalement, remplacement des volets, des fenêtres, mise en peinture, pose de climatisations...) doit faire l'objet du dépôt préalable d'une autorisation d'urbanisme le plus souvent d'une déclaration préalable soumise pour avis aux architectes des Bâtiments de France à Carcassonne Renseignez-vous auprès du service Urbanisme de la Ville

Toute pose d'une nouvelle devanture commerciale ou enseigne publicitaire quelle que soit sa nature ou toute modification doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture au moyen du formulaire Cerfa 14 798*01 et du dépôt d'une déclaration préalable en Mairie Pour vous aussi, commerçants ou propriétaires d'immeubles commerciaux, des aides existent pour vous aider à améliorer la qualité de vos espaces de vente. Venez vous renseigner en Mairie

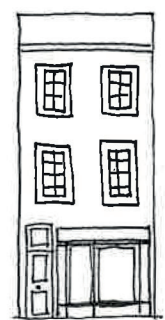
• TYPOLOGIE DE FAÇADES :



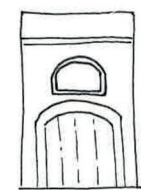
- alignement
- encadrements
- soubassement



- pierres angulaires apparentes
- bandeaux
- porte d'entrée en bois
- menuiseries bois

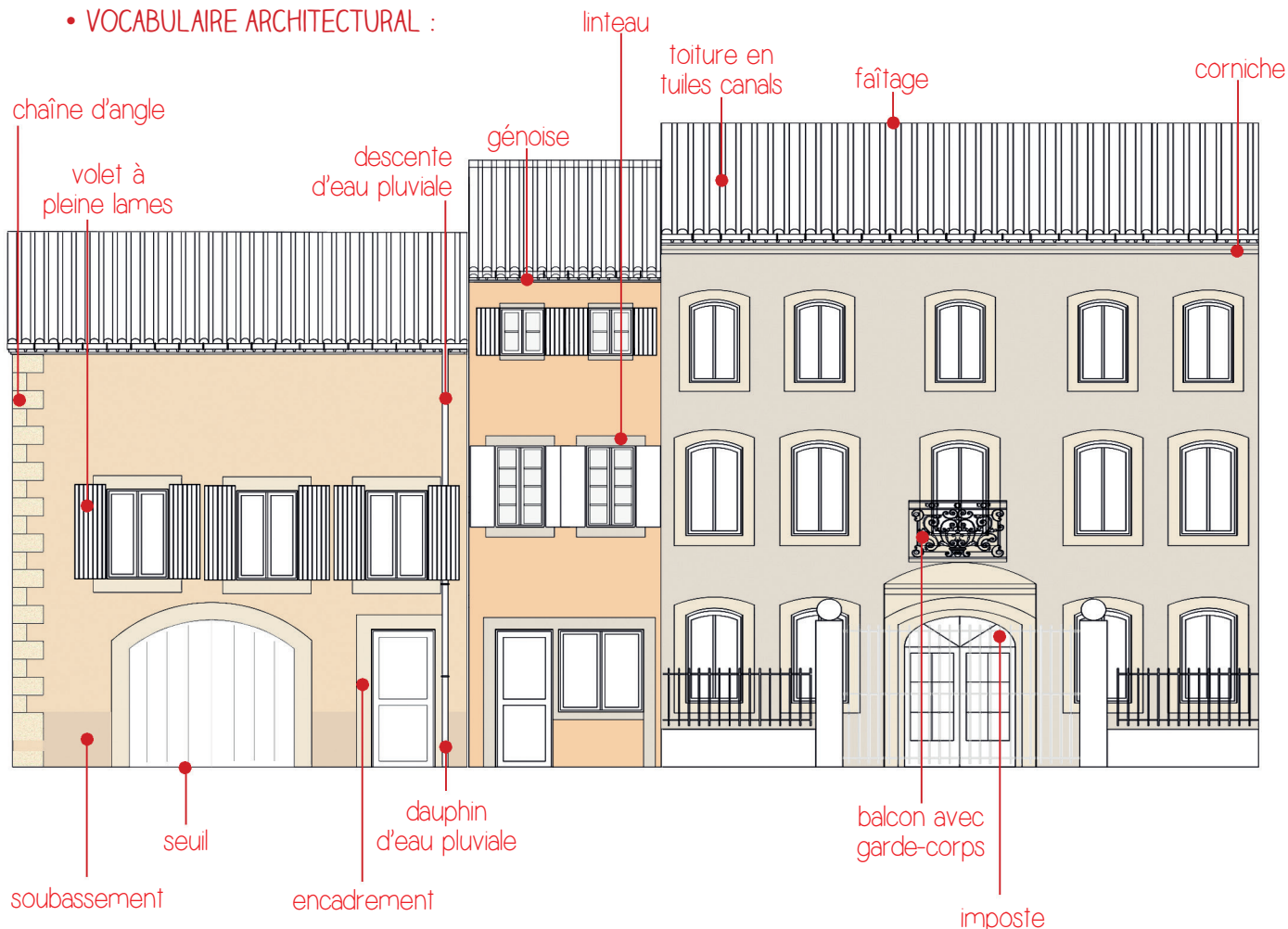


- régularité
- devanture commerciale



- porte en bois
- arc en pierres
- poulie
- chasse-roue

• VOCABULAIRE ARCHITECTURAL :



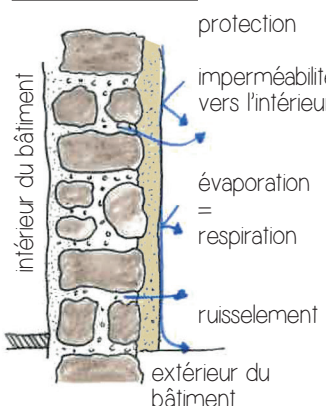
• TRAVAUX OBLIGATOIRES SUIVANT PROJET :

- Respect de l'époque de construction (matériaux, couleurs, finitions)
- La mise en place des échafaudages
- Les travaux préparatoires de nettoyage et de décapage.

- Mise en œuvre des corps d'enduits, des badigeons, des finitions et rejointoiement à la chaux naturelle

La finition de l'enduit sera talochée

MUR AVEC ENDUIT



- Réalisation des travaux d'entretien des modénatures
- Réfection ou remplacement des pierres de tailles en façade
- Travaux d'entretien et de réparation des ferronneries existantes
- Pose de nouvelles fenêtres qui respecteront les caractéristiques traditionnelles du bâti



- Réparation ou remplacement des volets par des contre-vents à larges lames
- Remplacement les descentes d'eaux pluviales et chaîneaux par du zinc
- Dissimulation ou intégration des gaines, câbles et boîtiers présents en façade
- Intégration de la boîte aux lettres dans la façade
- Honoraires d'architecte

• TRAVAUX INTERDITS :

- Intervention partielle sur les façades
- Pierres apparentes après décroûtage
- Techniques inappropriées
- Remplacement de menuiseries bois par des menuiseries PVC



- Conservation ou mise en place de coffres de volets roulants PVC en façade



- Volets à barre et écharpe «Z»
- Imitations ou placages de matériaux
- Pose de bardage métallique et plastique et de leurs produits dérivés
- Matériaux faisant référence à d'autres styles régionaux
- Réalisation de caisson en sous face d'un débord de toiture présentant à l'origine chevrons et voligeages apparents
- Application de vernis ou de lasure sur des ouvrages de menuiseries à l'origine peints
- Pose de coffrets techniques des climatiseurs en façade



COMMENT AMÉNAGER VOTRE DEVANTURE COMMERCIALE ?

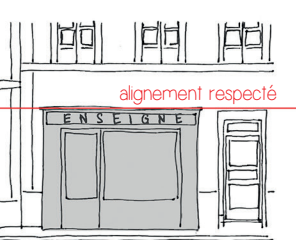
QUELQUES OUTILS :

• LES GRANDS PRINCIPES

- Insertion de la devanture dans la façade
- Respect de la composition et du rythme de la façade



- La devanture commerciale s'aligne sur les éléments présents sur la façade



- La devanture commerciale s'adapte à l'immeuble et non l'inverse

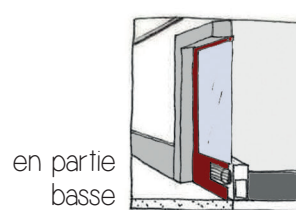


• SOIGNER L'INTÉGRATION DES ACCESSOIRES

- les grilles et leur coffre seront posés de préférence à l'intérieur.

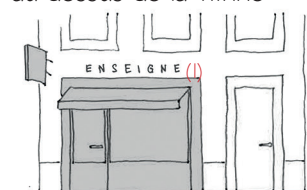


- les climatiseurs seront intégrés à la vitrine

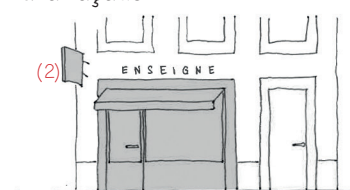


• LES ENSEIGNES

Enseigne à plat (1)
posée en applique au-dessus de la vitrine



Enseigne drapeau (2)
disposée perpendiculairement à la façade

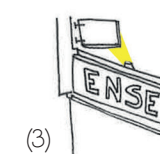
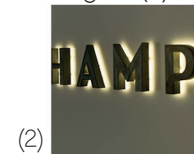


- Une seule couleur de fond et une seule couleur de lettrage seront utilisées. Les couleurs seront en harmonie avec le reste de la façade
- Les matériaux d'aspect mat ou satiné tels que le bois peint, la ferronnerie ou l'aluminium laqué seront retenus
- Attention : la pose d'enseigne est soumise à autorisation d'urbanisme

• LES ÉCLAIRAGES

Préconisations :

- Spots encastrés sous le bandeau haut (1)
- Eclairage interne des lettres indépendantes, fixées sur la maçonnerie (2)
- Spots extérieurs installés au dessus du bandeau pour l'éclairage de l'enseigne (3)



- L'éclairage par des spots sur bras articulés est fortement déconseillé

Sont interdits :

- les enseignes lumineuses clignotantes, animées ou à message déroulant
- les caissons lumineux (enseignes en plastique éclairées par transparence)

